

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 2299 du 7 avril 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1604453S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 7392 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525376S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mai 2016 :

Moliner, Patrick

Nigend : 123 765

Numéro de livret de solde : 5 270 368

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2016 :

Hervieu, Denis

Nigend : 146 371

Numéro de livret de solde : 8 004 754

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 avril 2016.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'air,
P. AUBERT*